

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à dix-huit heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX,
légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence
de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	29 mars 2024	
Date d'affichage	29 mars 2024	
Nombre de membres	en exercice	13
	Présents	9
	Votants	12

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL - Mme FOUQUES DU PARC - M. FRANCOISE - Mme GARCON - M. HIPPE BOUET - M. BETOURNE - M COLLET-MORIN

Absents excusés : M. GOMONT- M. GUINOT-DELERY- Mme FURON - Mme JOLIBOIS

N°2024-28

OBJET : Finances – Approbation du compte administratif 2024, Approbation du compte de gestion 2023 du comptable et affectation des résultats 2023 en 2024 du CCAS et du budget annexe des résidences autonomie

Madame la Vice-présidente propose au Conseil d'Administration de prendre connaissance du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2023 du CCAS arrêtés aux montants ci-dessous.

◆ **Détermination des résultats 2023:**

BUDGETS	001	Solde RAR investissement	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT section d'investissement	Solde d'exécution de fonctionnement (R - D + 002)	1068	002	Solde RAR fonctionnement
	Solde d'exécution d'investissement (R - D + 001)				AFFECTATION DES RESULTAT au besoin de financement	REPORT DES RESULTATS de fonctionnement	
Budget CCAS	122 660,73	-11 498,16	111 162,57	-19 394,00	0,00	-19 394,00	-4 243,82
Budget Résidence d'Autonomie	29 953,01	9 441,06	39 394,07	-110 957,38	0,00	-110 957,38	2 035,82
TOTAL	152 613,74	-2 057,10	150 556,64	-130 351,38	0,00	-130 351,38	-2 208,00

◆ **Approbation du compte de gestion 2023 :**

Les comptes de gestion 2023 du receveur font apparaître les résultats de l'exercice 2023 tels qu'indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Il doit être vérifié que ces résultats sont conformes à ceux figurant dans les comptes administratifs 2023 et que les écritures comptables enregistrées dans les comptes de gestion sont concordantes avec celles des comptes administratifs.

◆ Proposition d'affectation des résultats 2023 en 2024 :

Budget principal CCAS

Excédent reporté en recette d'investissement
- compte R001 : 122 660,73 €

Déficit reporté en recettes de fonctionnement
- compte R002 : -19 394,00 €

Budget annexe Résidences Autonomie

Excédent reporté en recette d'investissement
- compte R001 : 29 953,01 €

Déficit reporté en dépenses de fonctionnement
- compte D002 : - 110 957,38 €

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les résultats des comptes administratifs 2023 du Budget Principal du CCAS et du budget annexe des Résidences Autonomie, tels que présentés dans le corps de la délibération et dans les documents budgétaires, conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du trésorier principal traduisant un excédent global de clôture de + 103 266,73 € pour le Budget principal et un déficit de 81 004,37 € pour le budget annexe,
- **D'approuver** le compte de gestion 2023 dressé par le Trésorier Principal Monsieur NOEL, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023,
- **D'approuver** les affectations des résultats 2023 telles que présentées dans le corps de la délibération.

Acte certifié exécutoire susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant l'envoi en Sous-Préfecture le :
et la Publication le :

Pour extrait, certifié conforme
Pour le Président et par délégation
L. POULET – Vice-présidente





CCAS DE BAYEUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PREVISIONNEL 2024 BUDGET PRINCIPAL CCAS M57 BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE M22

Conseil d'administration du CCAS du 8 avril 2024



Compte administratif 2023

Budget principal CCAS.....Page 3

Budget annexe Résidences autonomie.....Page 3

Budget primitif 2024

Budget principal CCAS.....Page 13

Budget annexe Résidences autonomie.....Page 14

Etant donné que le compte administratif est soumis au vote avant le budget primitif, les résultats 2023 sont repris dès le budget primitif.

Ainsi, ce budget primitif 2024 comprend :

- Les propositions de crédits 2024
- L'affectation des résultats 2023
- Les reports de 2023

Le vote du budget primitif 2024 s'inscrit dans le contexte évoqué lors des orientations budgétaires du 14 mars dernier :

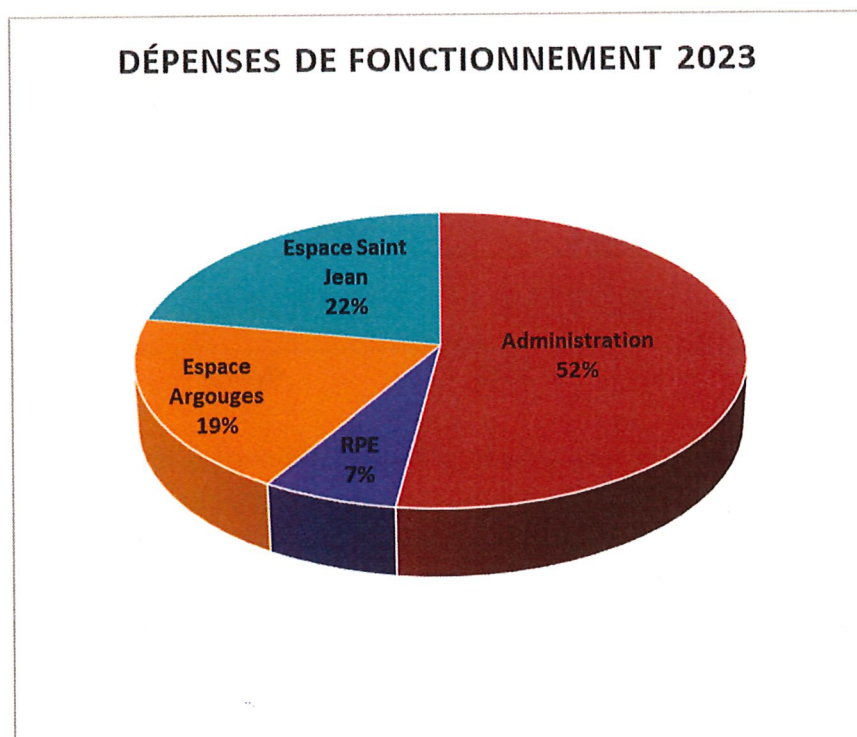
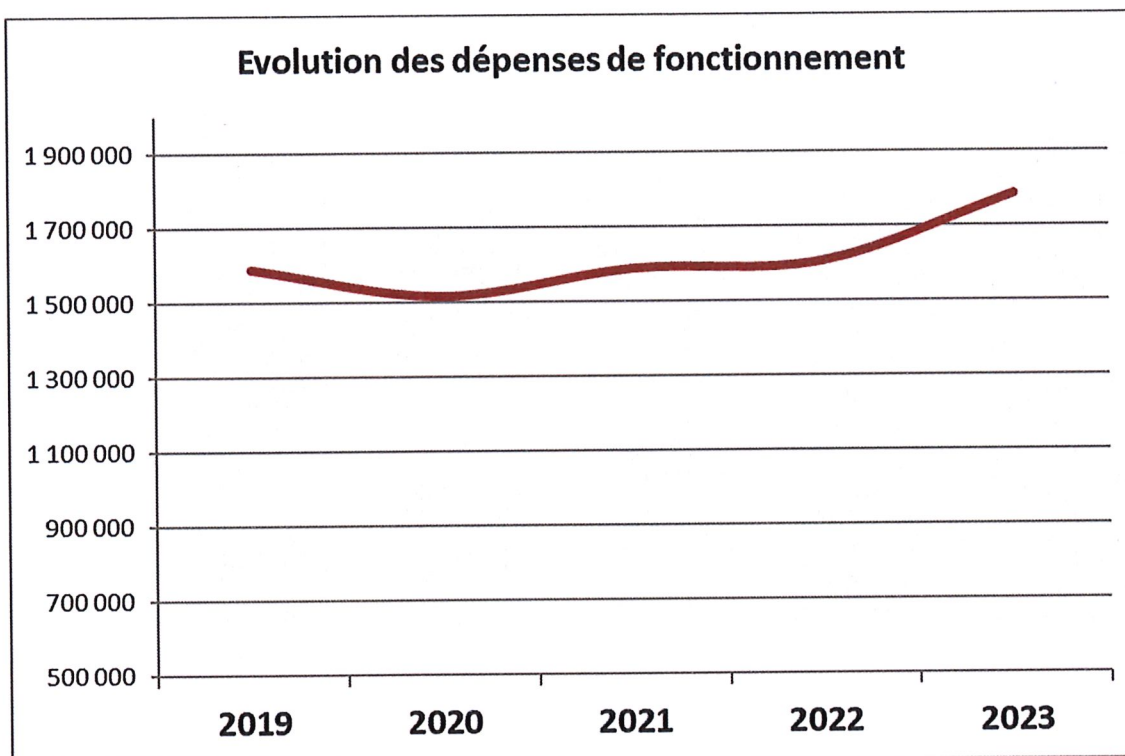
- Poursuivre la **stabilité de nos charges courantes** de fonctionnement à caractère général en visant tout de même de les réduire
- Explorer toutes les pistes possibles pour **identifier de nouvelles recettes et sources de financements**
- **Améliorer la qualité du service public rendu par la rationalisation et l'optimisation de l'organisation interne**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Dépenses de fonctionnement

D'un point de vue global, en 2023 les dépenses de fonctionnement augmente de 11.14%. La hausse du cout de l'énergie, l'inflation sur les denrées alimentaires et l'augmentation des charges de personnel en sont les principales causes.

2019	2020	2021	2022	2023
1 588 443,14	1 514 850,85	1 587 645,71	1 606 219,54	1 785 006,03



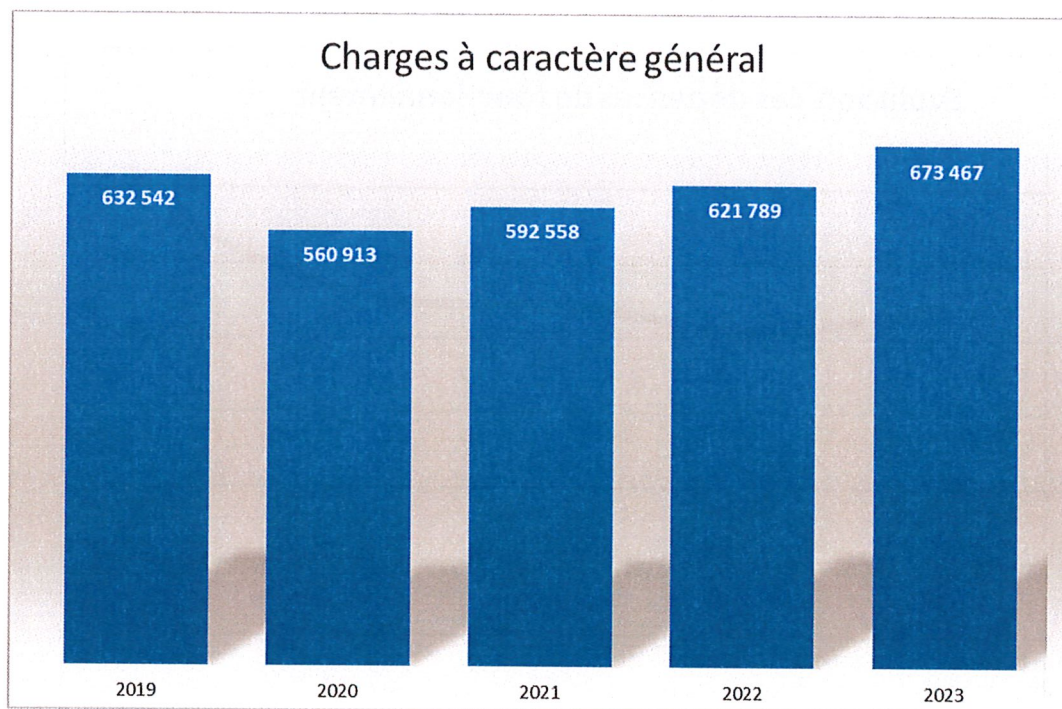
Répartition des dépenses de fonctionnement par services

(Tous budgets confondus)

Les charges à caractère général tous budgets confondus : (chap. 011 et 016)

Électricité, locations, alimentation, fournitures diverses, maintenance des bâtiments, assurances, prestations de services, télécommunications...

une augmentation des dépenses à caractère général de 8,31%.



Les dépenses de personnel : (chap. 012)

Ce poste de dépense évolue habituellement de façon systématique de par le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) d'environ 2% par an

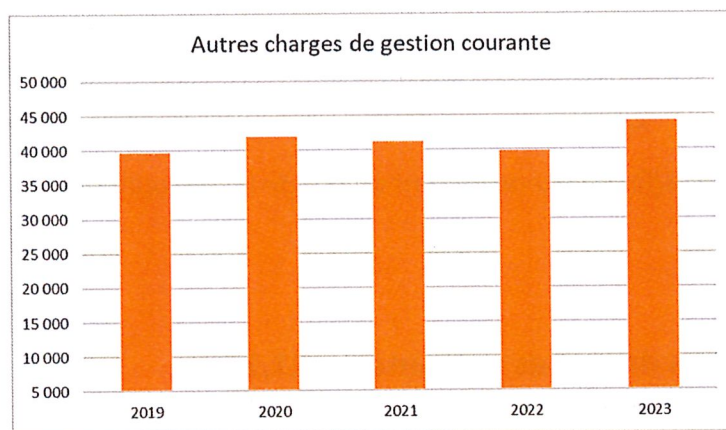
2020	2021	2022	2023
912 056 €	953 925 €	944 604 €	1 067 421 €
-0,45%	4,59%	-0,98%	13,00%

Présentées ici, net des remboursements perçus (CPAM notamment) les charges de personnel augmentent en 2023. Cette évolution s'explique par les hausses d'indices successives du 1^{er} juillet 2022 (en année pleine sur 2023), et du 1^{er} juillet 2023, par le versement du complément de traitement indiciaire obligatoire pour 4 agents (rattrapage 2022 + 2023), par l'augmentation des tickets restaurant en année pleine sur 2023 et par le versement de la prime inflation en décembre 2023.

Les charges de gestion courante : Aides secours et subventions (chapitre 65)

2019	2020	2021	2022	2023
39 698	41 882	41 163	39 827	44 116

Dont :	2019	2020	2021	2022	2023
Aides colo	2164	0	1037	649	797
Secours	21790	22107,26	20088,37	22907	30318
Subventions	10800	14500	15500	14500	13000



Les autres charges de gestion courantes augmentent en 2023, les demandes d'aides étant toujours plus importantes. A noter la prise en charge des obsèques d'un indigent (2k€).

Le secours augmente de 32 % (+7411 €) et les subventions sont en légère baisse.

Les recettes de fonctionnement :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 043 346	1 093 998	1 091 971	1 078 495	1 101 663	1 005 370	995 063	898 512
-7,29%	4,85%	-0,19%	-1,23%	2,15%	-8,74%	-1,03%	-9,70%

On constate une baisse de presque 10 % des recettes tous budgets confondus, due à l'absence de loyer sur les doubles réservations : afin de pouvoir accueillir les résidents de St Floxel, les logements de Clémenceau ont dû rester vacants jusqu'au 31/08/2023.

Dotations et participations : Subventions CAF, département, autres...

2018	2019	2020	2021	2022	2023
235 980	250 504	266 266	251 487	287 692	256 831
-1,85%	6,15%	6,29%	-5,55%	14,40%	-10,73%

La baisse des subventions provient principalement de la CAF et est proportionnelle aux loyers non encaissés.

Loyers des résidences autonomes :

2019	2020	2021	2022	2023
696 515	705 734	636 762	593 408	440 905
-3,19%	1,32%	-9,77%	-6,81%	-25,70%

Le transfert de St Floxel vers Clemenceau a mobilisé 2 logements par locataire jusqu'au 31/08/2023.

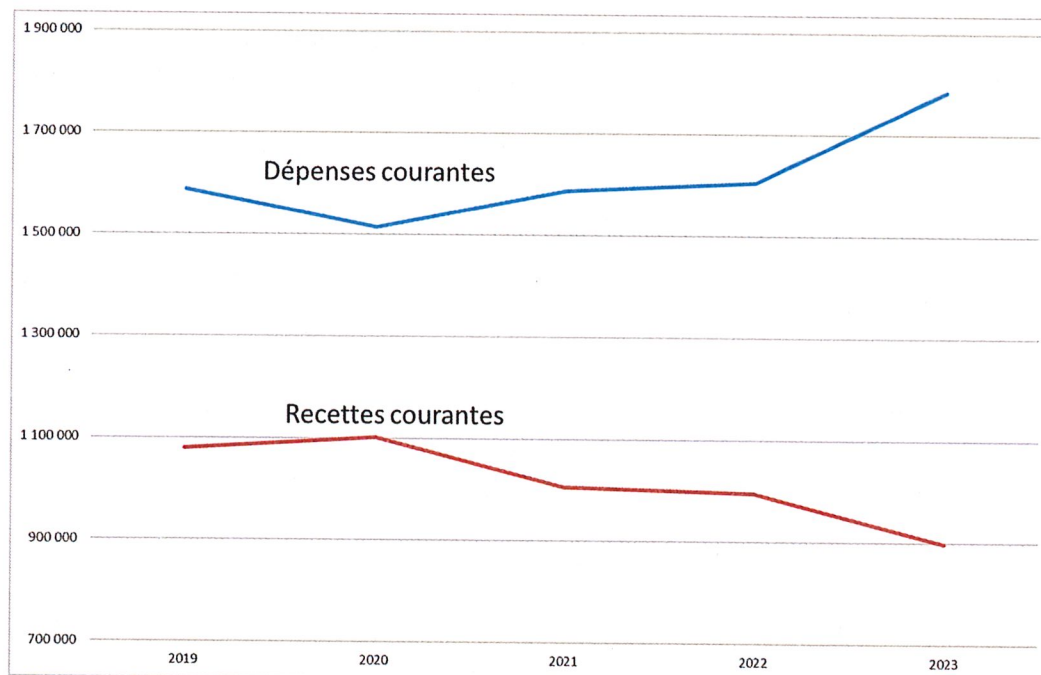
Produits des services : recettes du restaurant et des régies des espaces St Jean et Argouges

2019	2020	2021	2022	2023
131 477	129 663	117 122	113 963	84 268
-3,70%	-1,38%	-9,67%	-2,70%	-26,06%

Baisse importante des effectifs au restaurant du fait de la diminution du nombre de résidents en baisse

En 2023 :

- ❖ Evolution des dépenses courantes : **+11,13%**
- ❖ Evolution des recettes courantes : **- 9,70%**



CA 2023 Budget Principal CCAS par chapitre et par service

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Administration	Résidence Clemenceau	Résidence Saint Floxel	RPE	Argouges	Saint Jean	Total
011- charges à caractère général	62 625,33	15 661,62	120,47	11 484,07	33 356,47	26 491,37	149 739,33
012- charges de personnel	320 489,99			45 680,21	137 676,25	165 992,65	669 839,10
022- dépenses imprévues	-						-
65- aides et subventions	44 115,64	209 140,07					253 255,71
042 - amortissements	30 918,26						30 918,26
67 et 68 - charges exceptionnelles	705,50					120,69	826,19
TOTAL	458 854,72	224 801,69	120,47	57 164,28	171 032,72	192 604,71	1 104 578,59

RECETTES FONCTIONNEMENT	Administration	Résidence Clemenceau	Résidence Saint Floxel	RPE	Argouges	Saint Jean	TOTAL
022- Résultat reporté							-
013- Atténuation de charges	7 381,23			5 896,80		164,22	13 442,25
70- produits des services	13 333,41				2 639,00	2 160,00	18 132,41
74 - Subventions et participations	33 825,18						33 825,18
Subvention Ville	800 000,00			47 415,13	68 956,71	63 840,58	980 212,42
75 - Autres produits de gestion courante	328,06						328,06
77 et 78 +042- Produits exceptionnels	1 840,00					31,34	1 871,34
TOTAL	856 707,88	-	-	53 311,93	71 595,71	66 196,14	1 047 811,66

Budget RA - CA 2023 par chapitre et par service

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Résidence Clemenceau	Résidence Saint Floxel	Restaurant	Total
011-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	51 236,24	39 304,59	57 554,73	148 095,56
012-Dépenses afférentes au personnel	184 683,33	110 941,95	101 956,59	397 581,87
016- Dépenses afférentes à la structure	240 743,81	132 978,09	1 912,63	375 634,53
TOTAL	476 663,38	283 224,63	161 423,95	921 311,96

RECETTES FONCTIONNEMENT	Résidence Clemenceau	Résidence Saint Floxel	Restaurant	TOTAL
017- Produits de la tarification	315 164,79	125 593,88	79 469,30	520 227,97
018- Autres produits relatifs à l'exploitation	262 308,17	59 981,53		322 289,70
019- Produits exceptionnels	3 708,51			3 708,51
TOTAL	581 181,47	185 575,41	79 469,30	846 226,18

209.140,07 € correspondent au reversement d'équilibre du budget principal.

Les investissements

Budget principal CCAS

DEPENSES INVESTISSEMENT	Administration	RPE	Argouges	Saint Jean	TOTAL
20 - immobilisations incorporelles	798,00			624,00	1 422,00
21- - immobilisations corporelles	4 139,65	1 446,12	12 449,42	4 448,71	22 483,90
27 - prêts remboursables	675,40				675,40
Intégration chap 16 RA - ONB					-
TOTAL	5 613,05	1 446,12	12 449,42	5 072,71	24 581,30

RECETTES INVESTISSEMENT	Administration	RPE	Argouges	Saint Jean	TOTAL
001 - Résultat reporté	-				-
040 - amortissements	30 918				30 918,26
10 - FCTVA	6 473,81				6 473,81
13 - subvention d'investissement				33 500,00	33 500,00
27 - prêts remboursables	324,54				324,54
TOTAL	37 716,61	-	-	33 500,00	71 216,61

Budget des résidences autonomies :

DEPENSES INVESTISSEMENT	Résidence Clemenceau	Résidence Saint Floxel	Restaurant	TOTAL
13- Subvention d'investissement	3 708,51			3 708,51
16- Emprunts et dettes assimilées	1 323,35	4 367,39		5 690,74
20 - Immobilisations incorporelles				-
21- Immobilisations corporelles	2 004,22	1 078,53		3 082,75
TOTAL	7 036,08	5 445,92	-	12 482,00

RECETTES INVESTISSEMENT	Résidence Clemenceau	Résidence Saint Floxel	Restaurant	TOTAL
10 - FCTVA	13 797,46			13 797,46
13- Subvention d'investissement				-
16- Emprunts et dettes assimilées	810,00			810,00
28- Amortissements des immobilisations	26 358,40			26 358,40
Intégration chap 16 RA - ONB				-
TOTAL	40 965,86	-	-	40 965,86

Résultat annuel

	2019	2020	2021	2022	2023
BESOIN ANNUEL	-524 052	-271 293	-669 582	-667 572	-844 744
SUBVENTION VILLE	450 000	500 000	500 000	660 000	800 000

BILAN FIN 2023 CCAS et résidences autonomies :

- Le CCAS a vu ses dépenses de fonctionnement augmenter significativement du fait de l'inflation et de la hausse des charges de personnel.
- Les recettes baissent de manière importante sur les résidences autonomies
- Les investissements ont été très limités en 2023
- Le besoin de financement est au plus haut nécessitant une subvention de la Ville à un niveau élevé.

**LE RESULTAT PREVISIONNEL 2023
BUDGET PRINCIPAL CCAS**

INVESTISSEMENT	
DEPENSES de l'exercice	26 421,30
RECETTES de l'exercice	71 216,61
SOLDE REALISATION 2023	44 795,31
Résultat reporté N-1	77 865,42
EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	122 660,73
Solde des reports	-11 498,16
EXCEDENT DE FINANCEMENT	111 162,57

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES de l'exercice	1 104 578,59
RECETTES de l'exercice	1 047 811,66
SOLDE REALISATION 2023	-56 766,93
Résultat reporté N-1	37 372,93
DEFICIT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	-19 394,00
Solde des reports	-4 243,82
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (à affecter)	-23 637,82

RESULTAT NET	
INVESTISSEMENT	44 795,31
FONCTIONNEMENT	-56 766,93
RESULTAT BRUT 2023	-11 971,62
Résultats reportés N-1	115 238,35
Résultat NET 2023 (hors reports)	103 266,73
Solde des reports	-15 741,98
RESULTAT NET 2023	87 524,75

LE RESULTAT PREVISIONNEL 2023
Budget annexe résidences autonomie

INVESTISSEMENT	
DEPENSES de l'exercice	12 482,00
RECETTES de l'exercice	40 965,86
SOLDE REALISATION 2023	28 483,86
Résultat reporté N-1	1 469,15
EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	29 953,01
Solde des reports	9 441,06
EXCEDENT DE FINANCEMENT	39 394,07

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES de l'exercice	921 311,96
RECETTES de l'exercice	846 226,18
SOLDE REALISATION 2023	-75 085,78
Résultat reporté N-1	-35 871,60
DEFICIT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	-110 957,38
Solde des reports	2 035,82
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (à affecter)	-108 921,56

RESULTAT NET	
INVESTISSEMENT	28 483,86
FONCTIONNEMENT	-75 085,78
RESULTAT BRUT 2023	-46 601,92
Résultats reportés N-1	-34 402,45
Résultat NET 2023 (hors reports)	-81 004,37
Solde des reports	11 476,88
RESULTAT NET 2023	-69 527,49

.Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02900 - CCAS BAYEUX

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	77 865,42		44 795,31		122 660,73
Fonctionnement	37 372,93		-56 766,93		-19 394,00
TOTAL I	115 238,35		-11 971,62		103 266,73
II - Budgets des services à caractère administratif 02901-RES AUTONOMIE-CCAS BAYEUX					
Investissement	1 469,15		29 483,86		29 953,01
Fonctionnement	-35 871,60		-75 085,78		-110 957,38
Sous-Total	-34 402,45		-46 601,92		-81 004,37
TOTAL II	-34 402,45		-46 601,92		-81 004,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	80 835,90		-58 573,54		22 262,36

BUDGET 2024

Le budget 2024 s'inscrit dans les orientations retenues lors du DOB du 14 mars 2024.

Budget Principal CCAS

Chapitre		BP 2023	BP 2024
Fonctionnement			
002	Résultat reporté		19 934,00 €
011	Charges à caractère général	162 392,70 €	173 351,72 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	620 425,00 €	640 000,00 €
042	Amortissement	35 000,00 €	42 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	255 827,07 €	242 320,47 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €	9 933,93 €
68	Provisions	2 000,00 €	2 000,00 €
	Total dépenses	1 076 044,77 €	1 129 540,12 €
002	Résultat reporté	37 372,93 €	- €
013	Atténuations de charges	14 000,00 €	43 169,52 €
70	Produits des services et du domaine	20 000,00 €	21 600,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 000 471,84 €	1 039 120,60 €
75	Autres produits de gestion courante		19 775,00 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €	- €
78	reprise de provisions	2 000,00 €	1 800,00 €
042	Amortissement des subventions reçues	2 000,00 €	4 075,00 €
	Total recettes	1 076 044,77 €	1 129 540,12 €
Investissement			
10	Virement vers la section de fonctionnement	- €	
20	Immobilisations incorporelles	23 402,00 €	
204	Subvention d'investissement	- €	
21	Immobilisations corporelles	38 630,40 €	68 197,16 €
23	Travaux (réserves)	82 333,02 €	104 217,92 €
27	Prêts	1 000,00 €	
040	Amortissement des subventions reçues	2 000,00 €	4 075,00 €
	Total dépenses	147 365,42 €	176 490,08 €
001	Résultat reporté	77 865,42 €	122 660,73 €
040	Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	42 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		8 504,85 €
13	Subventions d'investissement	33 500,00 €	3 324,50 €
27	Rbt prêts	1 000,00 €	
	Total recettes	147 365,42 €	176 490,08 €

Budget annexe résidences autonomie

Chapitre		BP 2023	BP 2024
Fonctionnement			
002	Résultat d'exploitation reporté	35 871,60 €	110 957,38 €
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	177 445,03 €	130 401,49 €
012	Dépenses afférentes au personnel	405 000,00 €	325 000,00 €
016	Dépenses afférentes à la structure	376 962,32 €	185 450,00 €
042	Amortissements		28 500,00 €
		995 278,95 €	780 308,87 €
013	Atténuation de charges		40 500,00 €
017	Produits de la tarification	700 000,00 €	495 000,00 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	291 478,95 €	241 008,87 €
019	Produits financiers, produits exceptionnels	3 800,00 €	3 800,00 €
		995 278,95 €	780 308,87 €
Investissement			
13	Subventions d'investissement	3 800,00 €	3 800,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)	8 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	21 269,15 €	63 542,76 €
23	Travaux (réserve)		
		39 069,15 €	67 342,76 €
001	Solde d'exécution reporté	1 469,15 €	29 953,01 €
10	FCTV		8 889,75 €
15	Subventions d'investissement	1 600,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)	8 000,00 €	
28	Amortissements des immobilisations	28 000,00 €	28 500,00 €
		39 069,15 €	67 342,76 €

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	29 mars 2024
Date d'affichage	29 mars 2024
Nombre de membres	en exercice 13
	Présents 9
	Votants 12

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL - Mme FOUQUES DU PARC - M. FRANCOISE - Mme GARCON - M. HIPPE BOUET - M. BETOURNE - M COLLET-MORIN

Absents excusés : M. GOMONT- M. GUINOT-DELERY- Mme FURON - Mme JOLIBOIS

N°2024-29

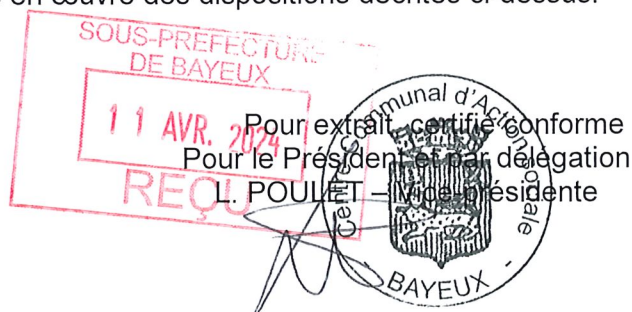
OBJET : Finances – Budget primitif 2024 – Budget principal du CCAS et budget annexe résidences autonomie.

Madame la Vice-présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de prendre connaissance des budgets primitifs 2024. Ils reprennent les orientations budgétaires présentées lors du conseil d'administration du 14 mars dernier.

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à **l'unanimité**, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2024 du CCAS de Bayeux tel que présenté dans l'annexe jointe et dans le document budgétaire ci-dessous,
- **D'approuver** le budget primitif 2024 du budget annexe des résidences autonomie, tel que présenté dans l'annexe jointe et dans le document budgétaire ci-dessous,
- **De voter** les deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe jointe,
- **D'autoriser** le Président ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

Acte certifié exécutoire susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant l'envoi en Sous-Préfecture le :
et la Publication le :



DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à dix-huit heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX,
légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence
de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	29 mars 2024
Date d'affichage	29 mars 2024
Nombre de membres	en exercice 13
	Présents 9
	Votants 12

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL - Mme FOUQUES DU
PARC - M. FRANCOISE - Mme GARCON - M. HIPPE BOUET - M. BETOURNE - M COLLET-
MORIN

Absents excusés : M. GOMONT- M. GUINOT-DELERY- Mme FURON - Mme JOLIBOIS

N°2024-30

OBJET : Ressources Humaines : Modification des effectifs non permanents

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R123-20,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de
chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au
conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet
nécessaires au fonctionnement des services et d'autoriser le président à opérer les
nominations ou recrutements pour les motifs indiqués ci-dessous

Monsieur le président rappelle qu'il est nécessaire d'organiser le remplacement des agents en
congrés sur la période estivale et d'anticiper les accroissements d'activité sur cette même
période, s'agissant notamment des fonctions d'animation.

Il est dès lors proposé de créer au sein de la filière animation :

A. Accroissement temporaire d'activité

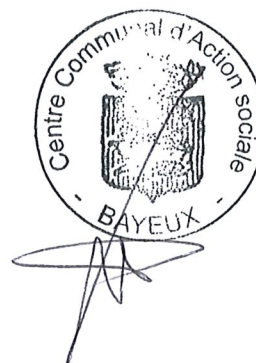
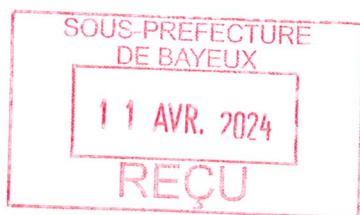
- **2 postes relevant du cadre d'emploi d'Adjoint d'animation**, catégorie C, à
temps non complet, à hauteur de 17,5/35^{ème}, afin d'occuper les fonctions
d'animateur au sein de l'Espace Argouges

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la création des postes comme indiqué dans le corps de la délibération,
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants

Acte certifié exécutoire susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant l'envoi en Sous-Préfecture le :
et la Publication le :

Pour extrait, certifié conforme
Pour le Président et par délégation
L. POULET – Vice-présidente



DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	29 mars 2024	
Date d'affichage	29 mars 2024	
Nombre de membres	en exercice	13
	Présents	9
	Votants	12

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL - Mme FOUQUES DU PARC - M. FRANCOISE - Mme GARCON - M. HIPPE BOUET - M. BETOURNE - M COLLET-MORIN

Absents excusés : M. GOMONT- M. GUINOT-DELERY- Mme FURON - Mme JOLIBOIS

N°2024-31

OBJET : Ressources Humaines : Annulation recrutement agent contractuel de remplacement et recrutement d'un vacataire. Espace socioculturel Saint Jean

Madame la Vice-présidente informe

Dans le cadre du remplacement d'un adjoint d'animation stagiaire affecté à l'espace socioculturel Saint-Jean qui était placé en congé de maladie ordinaire, Madame Ninon PEZERIL née le 02/02/1998 a été recrutée sur la base d'un contrat à durée déterminée en application de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique du 10 juillet 2023 au 13 août 2023 au grade d'adjoint territorial d'animation – 1^{er} échelon.

Madame Ninon PEZERIL est professeur des écoles de classe normale titulaire et à ce titre ne peut être recrutée et rémunérée sur le statut d'agent contractuel de droit public. Il convient de procéder à l'annulation des contrats précités et de la rémunération perçue au titre pour cette période sur la base d'un agent contractuel de droit public,

- Recruter Madame Ninon PEZERIL en qualité de vacataire du 10 juillet 2023 au 13 août 2023 afin d'assurer des prestations d'animation,
- Rémunérer la prestation sur la base d'un taux horaire brut de vacation de 12.75 € pour 175 heures.

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les éléments indiqués dans le corps de la délibération,
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

Acte certifié exécutoire susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant l'envoi en Sous-Préfecture le :
et la Publication le :

Pour extrait, certifié conforme
Pour le Président et par délégation
L. POULET – Vice-présidente

